

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusées :**Etait absent :**

M a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Petites Villes de Demain – Elaboration d'un Plan Guide de Revitalisation**Lancement d'un marché à procédure adaptée et demandes des subventions auprès des financeurs****Monsieur Le Maire expose à l'assemblée :**

La commune de Montguyon est engagée dans une démarche de revitalisation et a été labellisée « Petites Villes de Demain » par l'Etat.

Elle a lancé un marché public à procédure adaptée pour la réalisation d'un plan guide de revitalisation, véritable « feuille de route » pour les élus pour les 15 années à venir.

Au vu des offres reçues lors de la consultation, le montant de cette prestation est estimé à 40 419,00 euros HT. Des financements sont mobilisables à hauteur de 60% par la Banque des Territoires et le Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements selon le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Banque des Territoires	Sollicitée	40 419,00 €	12 125,70 €	30%
CD 17	Sollicitée	40 419,00 €	12 125,70 €	30%
Sous Total			24 251,40 €	
Autofinancement		40 419,00 €	16 167,60 €	40%
COUT TOTAL HT			40 419,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'élaboration d'un plan guide de revitalisation,
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** la Banque des Territoires pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% du montant HT de la prestation de réalisation du plan guide de revitalisation de 40 419,00 euros soit un soutien financier possible de 12 125.70 euros,

AR Prefecture

017-211702410 **DESOLICITER** le Conseil départemental de la Charente-Maritime pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% du montant HT de la prestation de réalisation du plan guide de revitalisation de 40 419,00 euros soit un soutien financier possible de 12 125,70 euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

